



WARRANTY ON PROFESSIONAL AUDIO PRODUCTS

Thank you for selecting a Yamaha product. Yamaha products are designed and manufactured to provide a high level of defect-free performance. Yamaha Corporation of America ("Yamaha") is proud of the experience and craftsmanship that goes into each and every Yamaha product. Yamaha sells its professional audio products through a network of reputable, specially authorized dealers and sound contractors and is pleased to offer the following warranty, which applies only to professional audio products that have been (1) directly purchased or rented from an authorized Yamaha dealer or sound contractor in the United States of America, the District of Columbia and Canada (the "Warranted Area") and (2) used exclusively in the Warranted Area. Yamaha suggests that you read this warranty thoroughly and invites you to contact your authorized Yamaha dealer, authorized Yamaha sound contractor, or Yamaha customer service if you have any questions.

THIS WARRANTY COVERS THE LISTED PRODUCTS AGAINST DEFECTS IN MATERIALS OR WORKMANSHIP FOR THE FOLLOWING PERIODS:

<u>Type of Product</u>	<u>Duration of Warranty</u>
Yamaha DBR Series Powered Loudspeakers	7 years
Yamaha DHR Series Powered Loudspeakers	7 years
Yamaha DSR Series Powered Loudspeakers	7 years
Yamaha DXR Series Powered Loudspeakers	7 years
Yamaha DXS Series Powered Subwoofers	7 years
Yamaha DZR Series Powered Loudspeakers	7 years
Yamaha DXS-XLF Series Powered Loudspeakers	7 years
Yamaha Installation Series Loudspeakers	5 years
Yamaha Professional Audio Power Amplifiers	5 years
Yamaha Professional Loudspeakers	3 years
Yamaha P and PX Series Power Amplifiers	3 years
Yamaha Unified Communications (audio and video conferencing solutions)	3 years
Other Yamaha Professional Audio Products	1 year

The warranty period starts:

- for products purchased by the end user from a Yamaha dealer authorized for that product, on the date of end user purchase.
- for products installed by a Yamaha authorized professional sound contractor, on the date of site acceptance.
- for products that are rented by an authorized Yamaha dealer, on the date of delivery to the Yamaha dealer.

COVERAGE: Yamaha will, at its option, repair or replace the product covered by this warranty if it becomes defective, malfunctions, or otherwise fails to conform with this warranty under normal use and service during the term of this warranty, without charge for labor or materials. Repairs may be performed using new parts or refurbished parts that meet or exceed Yamaha specifications for new parts. If Yamaha elects to replace the product, the replacement may be a reconditioned unit. You will be responsible for any removal or re-installation charges and for any shipping charges if the product(s) must be shipped for warranty service. However, Yamaha will pay the return shipping charges to any destination within the Warranted Area if the repairs are covered by the warranty. This warranty does not cover (a) damage, deterioration or malfunction resulting from accident, negligence, misuse, abuse, improper installation or operation or failure to follow instructions according to the owner's manual for this product; damage during shipment of the product (claims must be presented to the carrier); repair or attempted repair by anyone other than Yamaha or an authorized Yamaha Servicer; (b) any unit which has been altered or on which the serial number has been defaced, modified or removed; (c) normal wear, battery replacement and any periodic maintenance; (d) deterioration due to perspiration, corrosive atmosphere or other external causes such as extremes in temperature or humidity; (e) damages attributable to power line surge or related electrical abnormalities, lightning damage or acts of God; or (f) RFI/EMI (interference/noise) caused by improper grounding or the improper use of either certified or uncertified equipment, if applicable. Any evidence of alteration, erasing or forgery of proof-of-purchase documents will cause this warranty to be void. This warranty covers only the original end-user purchaser or renter from an authorized Yamaha dealer or sound contractor and is not transferable.

IN ORDER TO OBTAIN WARRANTY SERVICE: Contact your local authorized Yamaha dealer or sound contractor who will advise you of the procedures to be followed. If this is not successful, contact Yamaha at the address, telephone number or website shown below. Yamaha may request that you send the defective product to a local authorized Yamaha Servicer or authorize return of the defective product to Yamaha for repair. For products requiring on-site service, contact your local authorized Yamaha dealer or sound contractor to arrange for service. If you are uncertain as to whether a dealer or sound contractor has been authorized by Yamaha, please contact Yamaha at the number shown below, or check the Yamaha website at www.Yamaha.io/PAwarranty. Product(s) shipped for service should be packed securely and must be accompanied by a detailed explanation of the problem(s) requiring service, together with the original or a machine reproduction of the bill of sale, site acceptance document or other dated, proof-of-purchase document describing the product, as evidence of warranty coverage. The renting dealer should be contacted if the product is being rented. No products will be accepted unless shipped freight prepaid and a Return Authorization has been issued. Should any product submitted for warranty service be found ineligible therefore, an estimate of repair cost will be furnished, and the repair will be accomplished only if requested by you and upon receipt of payment or acceptable arrangement for payment.

EXCLUSION OF IMPLIED WARRANTIES AND EXCLUSION OF DAMAGES: THIS IS THE ONLY WARRANTY APPLICABLE TO PROFESSIONAL AUDIO PRODUCTS; YAMAHA NEITHER ASSUMES NOR AUTHORIZES ANYONE TO ASSUME FOR IT ANY OTHER WARRANTY. THIS WARRANTY IS EXPRESSLY IN LIEU OF ANY OTHER WARRANTIES, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING ANY IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, AND OF ANY OTHER OBLIGATIONS OR LIABILITY ON THE PART OF YAMAHA. LIABILITY BY YAMAHA FOR ANY AND ALL LOSSES AND DAMAGES RESULTING FROM ANY CAUSE WHATSOEVER, INCLUDING NEGLIGENCE BY YAMAHA, ALLEGED DAMAGED OR DEFECTIVE GOODS, WHETHER SUCH DEFECTS ARE DISCOVERABLE OR LATENT, SHALL IN NO EVENT EXCEED THE PURCHASE PRICE OF THE PRODUCT. IN NO EVENT SHALL YAMAHA BE LIABLE FOR LOSS OF USE, COMMERCIAL LOSS, DAMAGE TO ANY OTHER EQUIPMENT OR OTHER ITEMS AT THE SITE OF USE OR INTERRUPTION OF PERFORMANCES OR ANY CONSEQUENCES THEREOF, OR OTHER INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES WHATSOEVER.

If you have any questions about service received or if you need assistance in locating an authorized Yamaha Servicer, please contact:

Yamaha Corporation of America
Customer Service
6600 Orangethorpe Avenue, Buena Park, California 90620-1373
United States (866) 211-9366 | Canada (905) 944-9291
https://usa.yamaha.com/support/warranty/professional_audio/

DO NOT RETURN ANY PRODUCT TO YAMAHA WITHOUT A WRITTEN RETURN AUTHORIZATION FROM YAMAHA.



GARANTIE RELATIVE AUX PRODUITS AUDIO PROFESSIONNELS

Merci d'avoir choisi un produit Yamaha. La conception et la fabrication des produits Yamaha leur assure un rendement élevé exempt de toute défectuosité. Yamaha Corporation of America (« Yamaha ») est fière du savoir-faire et du travail soigné qui sont appliqués à la confection de chaque produit Yamaha. Yamaha vend ses produits audio professionnels par l'intermédiaire d'un réseau de concessionnaires et d'entrepreneurs en sonorisation reconnus et spécialement autorisés, et elle est heureuse d'offrir la présente garantie, qui ne s'applique qu'aux produits audio professionnels ayant été (1) achetés ou loués directement auprès d'un concessionnaire ou d'un entrepreneur agréé en sonorisation Yamaha situé aux États-Unis, dans le district de Columbia et au Canada (la « zone couverte par la garantie ») et (2) utilisés exclusivement dans la zone couverte par la garantie. Yamaha vous suggère de lire attentivement la présente garantie et vous invite à communiquer avec votre concessionnaire Yamaha, entrepreneur en sonorisation autorisé Yamaha, ou encore avec le service à la clientèle de Yamaha si vous avez des questions.

LA PRÉSENTE GARANTIE COUVRE LES PRODUITS ÉNUMÉRÉS CONTRE LES VICES DE MATIÈRES ET DE MAIN-D'ŒUVRE POUR LES PÉRIODES SUIVANTES :

<u>Type de produit</u>	<u>Durée de la garantie</u>
Enceintes actives Yamaha de la série DBR	7 ans
Enceintes actives Yamaha de la série DHR	7 ans
Enceintes actives Yamaha de la série DSR	7 ans
Enceintes actives Yamaha de la série DXR	7 ans
Caissons de grave actifs Yamaha de la série DXS	7 ans
Enceintes actives Yamaha de la série DZR	7 ans
Enceintes actives Yamaha de la série DXS-XLF	7 ans
Enceintes Yamaha de la série Installation	5 ans
Amplificateurs de puissance audio professionnels Yamaha	5 ans
Enceintes professionnelles Yamaha	3 ans
Amplificateurs de puissance Yamaha de la série P et PX	3 ans
Communications unifiées Yamaha (solutions d'audioconférence et de vidéoconférence)	3 ans
Autres produits audio professionnels Yamaha	1 an

La période de garantie commence :

- pour les produits achetés par l'utilisateur final auprès d'un concessionnaire Yamaha autorisé à vendre ces produits, à la date de l'achat par l'utilisateur final
- pour les produits installés par un entrepreneur en sonorisation professionnelle autorisé Yamaha, à la date de l'acceptation donnée sur les lieux
- pour les produits loués par un concessionnaire autorisé Yamaha, à la date de leur livraison au concessionnaire Yamaha.

COUVERTURE: Yamaha réparera ou remplacera à son gré le produit couvert par la présente garantie s'il devient défectueux, s'il a une défaillance, ou autrement s'il n'est pas conforme à la présente garantie, dans le cadre d'une utilisation et d'un service normaux au cours de la période de la présente garantie, sans frais au titre de la main-d'œuvre et des pièces. Les réparations peuvent être exécutées à l'aide de pièces neuves ou remises à neuf dont les caractéristiques sont équivalentes ou supérieures à celles des pièces neuves Yamaha. Si Yamaha opte pour le remplacement du produit, elle pourrait le remplacer par un produit remis à neuf. Vous assumez les frais d'enlèvement ou de réinstallation, ainsi que les frais de transport s'il y a lieu d'expédier le ou les produits à un atelier de service sous garantie. Cependant, Yamaha paiera les frais d'expédition de retour à tout endroit dans la zone couverte par la garantie lorsque les réparations sont couvertes par la garantie. La présente garantie ne couvre pas (a) un dommage, une détérioration ou une défaillance découlant d'un accident, de la négligence, d'une mauvaise utilisation, d'une utilisation abusive, d'une installation ou d'une exploitation incorrecte ou du défaut de suivre les directives contenues dans le manuel de l'utilisateur relatif au produit concerné; l'endommagement du produit pendant le transport (les réclamations doivent être présentées au transporteur); les réparations qu'une personne, autre que Yamaha ou un dépositaire de service autorisé Yamaha, a exécutées ou a tenté d'exécuter; (b) un appareil qui a été modifié ou dont le numéro de série a été abîmé, modifié ou retiré; (c) l'usure normale, le remplacement des piles et l'entretien périodique; (d) une détérioration provoquée par de la sueur, une atmosphère corrosive ou des causes externes comme des températures ou des taux d'humidité extrêmes; (e) les dommages attribuables à une surtension temporaire ou aux anomalies électriques connexes, à la foudre ou à une force majeure; ou (f) les RFI/EMI (interférences/bruits parasites) découlant d'une mise à la masse défectueuse ou de l'utilisation inappropriée d'équipement homologué ou non homologué, le cas échéant. S'il est constaté que les documents constituant la preuve d'achat ont été modifiés, effacés ou falsifiés, cela entraînera l'annulation de la présente garantie. La présente garantie ne couvre que l'utilisateur final ayant fait l'achat initial ou la location initiale auprès d'un concessionnaire ou d'un entrepreneur en sonorisation autorisé Yamaha et est incessible.

POUR FAIRE EXÉCUTER DES SERVICES COUVERTS PAR LA GARANTIE: communiquer avec le concessionnaire ou l'entrepreneur en sonorisation autorisé Yamaha de votre localité, qui vous indiquera la marche à suivre. Si cette démarche ne porte pas fruit, communiquer avec Yamaha à l'adresse, au numéro de téléphone ou à l'adresse de site Web indiqués ci-dessous. Yamaha pourrait vous demander de confier le produit défectueux à un dépositaire de service autorisé Yamaha ou vous autoriser à le retourner à cette dernière, qui se chargera de sa réparation. En ce qui concerne les produits qui nécessitent une intervention sur place, veuillez communiquer avec le concessionnaire ou l'entrepreneur en sonorisation autorisé Yamaha de votre localité pour faire exécuter les services nécessaires. Lorsque vous n'êtes pas certain si un concessionnaire ou un entrepreneur en sonorisation agit sous l'autorisation de Yamaha, veuillez communiquer avec cette dernière au numéro indiqué ci-dessous ou consulter son site Web à l'adresse www.Yamaha.io/PAwarranty. Le ou les produits qu'il faut expédier à l'endroit où les services couverts par la garantie sont exécutés doivent être emballés solidement et être accompagnés d'une explication détaillée du ou des problèmes à régler, ainsi que de l'original ou d'une reproduction mécanique de l'acte de vente, du document attestant l'acceptation sur place ou de tout autre document daté décrivant le produit et qui constitue une preuve d'achat de celui-ci et démontre qu'il est couvert par la garantie. Dans le cas des produits loués, il faut communiquer avec le concessionnaire locataire. Les produits ne seront acceptés que s'ils sont expédiés port payé et si une autorisation de retour a été donnée. Si un produit expédié en vue d'une exécution de services couverts par la garantie n'est pas admissible à ces services, une estimation du coût des réparations vous sera transmise et les réparations ne seront réalisées que si vous en faites la demande et moyennant la réception d'un paiement ou la conclusion d'une entente de paiement acceptable.

EXCLUSION DES GARANTIES IMPLICITES ET EXCLUSION DE DOMMAGES: LA PRÉSENTE GARANTIE EST LA SEULE QUI S'APPLIQUE AUX PRODUITS AUDIO PROFESSIONNELS. YAMAHA NE RESPECTE AUCUNE AUTRE GARANTIE, NI N'AUTORISE QUICONQUE À RESPECTER UNE AUTRE GARANTIE EN SON NOM. LA PRÉSENTE GARANTIE REMPLACE EXPRESSÉMENT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES IMPLICITES QUANT À LA QUALITÉ MARCHANDE ET À L'ADAPTABILITÉ À USAGE PARTICULIER, AINSI QUE TOUTES AUTRES OBLIGATIONS OU RESPONSABILITÉS DE YAMAHA. LA RESPONSABILITÉ DE YAMAHA À L'ÉGARD DES PERTES OU DES DOMMAGES DÉCOULANT DE QUELQUE CAUSE QUE CE SOIT, NOTAMMENT DE LA NÉGLIGENCE DE YAMAHA, DE PRODUITS PRÉTENDUMENT ENDOMMAGÉS OU DÉFECTUEUX, MÊME S'IL S'AGIT DE DÉFECTUOSITÉS QUI PEUVENT ÊTRE DÉCOUVERTES OU QUI SONT CACHÉES, NE SAURAIT DÉPASSER LE PRIX D'ACHAT DU PRODUIT. YAMAHA NE SAURAIT ENGAGER SA RESPONSABILITÉ AU TITRE D'UNE PERTE DE JOUISSANCE, D'UNE PERTE COMMERCIALE, DE L'ENDOMMAGEMENT D'AUTRES ÉQUIPEMENTS OU ARTICLES SE TROUVANT DANS L'EMPLACEMENT OÙ A LIEU L'UTILISATION, NI D'UNE PERTE DE RENDEMENT OU DES CONSÉQUENCES DE CELLE-CI, NON PLUS QUE D'AUTRES DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT.

Si vous avez des questions au sujet du service reçu ou si vous souhaitez trouver un point de service autorisé Yamaha, veuillez communiquer avec :

Yamaha Corporation of America
Service à la clientèle
6600 Orangethorpe Avenue, Buena Park, California 90620-1373

États-Unis (866) 211-9366 | Canada (905) 944-9291
https://usa.yamaha.com/support/warranty/professional_audio/

PRIÈRE DE NE PAS RETOURNER DE PRODUIT À YAMAHA AVANT D'AVOIR OBTENU UNE AUTORISATION DE RETOUR ÉCRITE DE YAMAHA.

©2024 Yamaha Corporation of America. Tous droits réservés.

(entrée en vigueur le 1 juillet 2024)